

A LA UNE

Devenir Assistant Maternel : le soutien financier majoré de la Branche Famille

Obtenir une place pour accueillir son enfant à la crèche ou chez un assistant maternel arrive en tête des attentes des parents.

Acteur central de la petite enfance, la Branche Famille s'engage dans sa nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 à garantir aux familles une offre diversifiée de solutions d'accueil pour les jeunes enfants. Concernant **l'accueil individuel**, les actions soutenues par la CNAF visent à contribuer à **développer et à pérenniser des places d'accueil individuel**.

Pour ce faire, la CNAF a décidé d'augmenter le montant de **la prime d'installation des assistants maternels** et de l'harmoniser sur tout le territoire national, le montant de la prime versée à compter de juillet est de **1 200 €**.

Pour **soutenir la création de Maison d'Assistants Maternels (MAM)**, l'aide à l'investissement existante de **7 400 €** par place au titre du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) précédemment réservée à certains territoires en fonction de leur taux de couverture pourra être accordée sur l'ensemble du territoire et adaptée lorsqu'une collectivité publique soutient le projet. La charte qualité des MAM et le guide d'installation des assistants maternels seront révisés prochainement en ce sens.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Action Sociale de la Caf 52 : service-action-sociale@caf52.caf.fr



ACTUS DU TERRITOIRE



Appels à projets Crèches AVIP et AVIS

Favoriser l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants est un des axes prioritaires inscrits dans le Schéma Départemental des Services aux familles 2020-2026 et une ambition de la COG 2023/2027 en lien avec la mise en place du Service Public de la Petite Enfance. C'est pourquoi, la CAF de la Haute-Marne s'est engagée à déployer sur son territoire :

- un label départemental pour favoriser l'accueil des personnes en insertion professionnelle par le biais du dispositif crèche AVIP afin de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant,
- un label départemental pour favoriser l'accueil des personnes en insertion sociale par le biais du dispositif crèche AVIS afin de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant.

Les deux appels à projets correspondant à la mise en place de ces dispositifs ont été adressés fin août aux structures petite enfance du département haut-marnais et sont également disponibles sur **le site caf.fr** Rubrique partenaires locaux, enfance et jeunesse, appels à projet 2023.

Allocation Rentrée Scolaire : 6638 bénéficiaires en Haute-Marne

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) a été versée par la Caf le 16/08/2023.

6638 allocataires haut-marnais bénéficient de l'ARS en 2023, représentant 11 461 enfants.

Le montant total versé s'élève à 4 626 823 € en Haute-Marne, soit en moyenne 697€ par famille.

Pour rappel, le montant de l'ARS varie en fonction de l'âge des enfants :

- 398.09 € pour les enfants entre 6 et 10 ans
- 420.05 € pour les enfants entre 11 et 14 ans
- 434.61 € pour les enfants entre 15 et 18 ans.



Premier emploi ? La Caf peut accompagner les jeunes débutant une activité professionnelle...

Les jeunes débutant une activité professionnelle peuvent bénéficier de la Prime d'Activité, qui est versée à toute personne de plus de 18 ans exerçant une activité professionnelle, salariée ou indépendante. Célibataire et sans enfant, ils peuvent par exemple bénéficier de la Prime d'Activité dès lors qu'ils gagnent moins de 1800€ nets. Etudiant salarié ou apprenti, ils peuvent aussi bénéficier de la Prime d'Activité dès lors qu'ils gagnent au moins 1040€ par mois.

Pour présenter cette aide et les démarches à réaliser pour en bénéficier, **une nouvelle vidéo a été réalisée par la Caf de la Haute-Marne**. Retrouvez-la sur caf.fr, Instagram...



Information Partenaires

Avec la Webothèque52, la bibliothèque vient à vous !

Cette plateforme de ressources numériques du Département de la Haute-Marne donne accès à des milliers de documents gratuitement à tous les Haut-Marnais : magazines pour tous les goûts et pour toute la famille, films récents, tutoriels ludiques (langues étrangères, code de la route, yoga, etc.) ou encore quiz pour gagner des places de cinéma. Un espace est spécifiquement consacré aux enfants, avec contrôle parental.



Passeports Loisirs : 6835 enfants bénéficiaires en Haute-Marne

Les Passeports Loisirs 2023 ont été adressés 3 776 familles bénéficiaires du département fin août (représentant 6 835 enfants). Ils sont de couleur vert pâle.

Les Passeports Loisirs visent à accompagner financièrement les jeunes dans l'accès aux loisirs en leur permettant de prendre en charge une partie des frais d'inscription liés à la pratique d'une activité sportive ou culturelle auprès d'une structure conventionnée avec la Caf. D'une valeur de 40€ pour les familles avec un quotient familial compris entre 0 à 600€, et de 20€ pour les familles avec un quotient familial compris entre 601 à 750€, ils ont été adressés directement aux familles bénéficiaires pour leurs enfants âgés de 6 à 17 ans.

Les Passeports doivent être retournés à la CAF par les associations conventionnées impérativement **avant le 30/11/2023**.

A noter, le maintien de l'aide gouvernementale «Pass'Sport» en 2023 qui s'adresse aux jeunes de 6 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS, aux jeunes de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AEH et à ceux de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH. Les familles éligibles ont été directement notifiées de cette aide. Le Pass'Sport peut être remis aux clubs sportifs lors de l'adhésion de l'enfant et représente un montant de 50€. Le Passeport Loisirs de la Caf de la Haute-Marne complète cette aide de l'Etat.



CAF CONNECT

Prochains rendez-vous :

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires de RSA par la Caf, la Cpm et le Conseil départemental – jeudi 07/09/2023 à 14h à la Caf à Chaumont

Focus Group « Parents d'un jeune entre 16 et 25 ans » - jeudi 07/09/2023 à 17h à la Caf à Chaumont

Webinaire Partenaires – jeudi 07/09/2023 à 10h30
(Actualités réglementaires et zoom sur la prévention des impayés de loyer)

Atelier numérique CAF/CPAM – mardi 19/09/2023 à 9h à la CPAM/CAF de Saint-Dizier

Atelier numérique CAF/CPAM – jeudi 21/09/2023 à 13h à la CPAM de Chaumont

Séance « parent après la séparation » - vendredi 29/09/2023 à 14h au Centre Social de Langres

Webinaire Partenaires – jeudi 05/10/2023 à 10h30
(Actualités réglementaires et zoom sur la réforme de l'Allocation aux Adultes Handicapés)

3230

Service gratuit
+ prix appel

